

### École

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Nom :              | ESIEE Paris                    |
| Sigle :            | ESIEE Paris                    |
| Type :             | Consulaire                     |
| Académie :         | Créteil                        |
| Sites de l'école : | Noisy-le-Grand, Cergy-Pontoise |

### Objet de la demande d'attribution du grade de licence

|                        |  |
|------------------------|--|
| Diplôme :              | Bachelor en Sciences et Ingénierie   |
| École :                | ESIEE Paris  |
| Spécialité :           | Economie, sciences et technologies multimédia  |
| Voie :                 | Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année et sous statut d'apprenti en 3 <sup>e</sup> année |
| Site de la formation : | Noisy-le-Grand   |

Vu le rapport établi par Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI, rapporteur principal), Laurent MAHIEU (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 décembre 2021 ;

**La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :**

| Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école                    | Type de formation  | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Durée      |
|---|--|---------------------------------------|---|------------|
| Bachelor en Sciences et Ingénierie<br>Spécialité Economie, sciences et technologies multimédia<br>sur le site de Noisy-le-Grand | Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année et sous statut d'apprenti en 3 <sup>e</sup> année | 2022                                  | 2024-2025                               | restreinte |

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- S'assurer que la poursuite d'études au sein de l'ESIEE ou dans les autres écoles d'ingénieurs de l'UGE reste minoritaire et respecte les critères R&O d'admission en cycle ingénieur ;
- Mettre en œuvre la politique de recrutement prévue d'enseignants et enseignants-chercheurs afin d'assurer un encadrement de qualité ;
- Mettre à jour les CV des enseignants sur le site de l'école ;
- Veiller à associer rapidement les professionnels au suivi de la formation au travers du Comité de perfectionnement et s'assurer de l'adéquation entre les compétences des diplômés et celles attendues par les professionnels ;
- Mettre en place la démarche qualité pour le périmètre de la formation ;
- Finaliser la démarche compétences ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 14 décembre 2021.

La Présidente  
Elisabeth CRÉPON

